

# MIGRATION D'ÉTUDE, MIGRATION DE TRAVAIL : DEUX FACES INDISSOCIABLES D'UNE MÊME RÉALITÉ ?

PAPA OUMAR NDIAYE, Université de Poitiers, Groupe de recherches  
sociologiques sur les sociétés contemporaines (GRESKO)  
[oumarndiaye10@hotmail.com](mailto:oumarndiaye10@hotmail.com)

## RÉSUMÉ

*Ce travail se propose de revenir sur la question des transferts d'argent internationaux des migrants. Il propose cependant un décentrement des regards vers les transferts des étudiants qui sont souvent sous-estimés voire ignorés dans ces approches. Ainsi, à travers des méthodes sociologiques et ethnographiques d'entretiens et d'observations, nous allons montrer d'abord que ces transferts existent et répondent à des normes socialement identifiables. Ensuite, voir comment ces transferts peuvent conduire progressivement à une transformation de la nature d'une migration d'étude temporaire à une migration de longue durée ou définitive.*

**Mots clés :** *migration, transfert d'argent, étude, travail, fixation.*

Lorsqu'on parle d'étudiants en situation de migration, l'idée première, largement partagée, voudrait que les transferts d'argent, quand il y en a, aillent du pays d'origine des étudiants vers le pays où ils font leurs études, que ces transferts émanent des parents ou de l'État, sous forme de bourses par exemple. Or, certains étudiants migrants, ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes venant de leur pays d'origine, sont contraints de travailler dans le pays où ils font leurs études : ils ne le feraient, du point de vue de l'opinion courante, que pour vivre en France. Or la connaissance que j'ai pu acquérir, dès le début de mon enquête auprès des étudiants sénégalais en France, infirme cette croyance ou ce préjugé : les étudiants qui travaillent pour subvenir à leurs besoins en France sont aussi nombreux à envoyer des mandats à leurs parents ou leurs proches au pays.

Pour l'opinion courante, les transferts d'argent vers le pays d'origine riment avec une migration de travail. Or, ces transferts concernent des migrants autres que

les seuls travailleurs. Plusieurs raisons peuvent cependant expliquer la méconnaissance relative aux transferts d'argent internationaux des migrants. *Primo*, à l'échelle mondiale, ces transferts de fonds jouent un très grand rôle. Plusieurs auteurs sont à cet effet revenus sur l'importance de ces contributions à la croissance et au développement des pays d'origine des migrants (BOCQUIER et TRAORE, 2000; BARRO, 2005; JAFFRELOT (dir.) et LEQUESNE, 2009; GAYE, 2008). Dans la plupart des pays africains, ces transferts ont un impact réel sur l'accroissement du produit intérieur brut (PIB). Au total, les transferts d'argent des migrants sont même passés au-dessus des investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement. Il paraît donc difficilement envisageable qu'un groupe, occupé *a priori* uniquement par ses études, puisse influencer sur ces flux des transferts. *Secundo*, la catégorisation classique des migrants contribue aussi au maintien de nos représentations sur les transferts d'argent. En effet, en France, comme un peu partout dans le monde, les migrants sont catégorisés selon les modalités d'attribution des titres de séjour. Ce qui suppose en même temps des comportements assignés à chaque catégorie de migrants. Ainsi on aura d'un côté les migrants pour des raisons d'étude qui se caractérisent surtout par la durée *a priori* de leur séjour (le temps de leurs études) et l'acquisition d'un savoir. De l'autre les migrants pour des raisons de travail, c'est-à-dire à la recherche d'emploi et de ressources financières, ou pour des raisons familiales, de mariage, etc. (REA, 2013). Parler de transferts d'argent renvoie implicitement, dans ce deuxième cas, à l'idée d'une migration de travail.

Reste que ces constats ne constituent pas des raisons suffisamment fortes pour restreindre les «envoyeurs de fonds» aux seuls migrants travailleurs. Mon travail se propose donc de réorienter les regards portés sur les transferts de fonds vers les migrants autres que ceux venus pour travailler. Cette proposition peut donc constituer un premier apport, que nous pensons original, sur cette thématique. J'utiliserai le terme de mandat – que j'emprunte à Sayad (1999) – pour nommer ces envois d'argent des étudiants. Le second apport consiste à considérer les migrations pour raison de travail et d'études, non comme obligatoirement distinctes, mais comme reliées: les migrants d'étude deviennent très souvent ou tendent à devenir des migrants de travail du fait de leurs activités de travail pendant leurs études et de l'envoi de mandats à leurs proches restés au pays.

La tâche va dès lors consister à expliquer ce que ces mandats signifient pour ces étudiants en France. Parce que même si l'on ne s'attend pas à ces transferts, il convient de rechercher les logiques manifestes ou non derrière les comportements en question. Ensuite, après avoir identifié les intentions initiales qui guidaient les étudiants vers cette forme de solidarité, j'exposerai les conséquences de leurs pratiques sur leurs études. Comme nous allons le voir, ces transferts peuvent avoir des revers bien surprenants. Enfin, je terminerai par une hypothèse pertinente – qui est d'ailleurs un peu plus qu'une hypothèse – sur une transformation ou une évolution d'une migration d'étude vers une migration de travail.

## QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA DÉMARCHE D'ENQUÊTE

Cette recherche se base sur les résultats d'une enquête toujours en cours, mais qui a débuté il y a maintenant cinq ans. En 2013, mon mémoire de master portait sur le sujet: *Migration et transferts d'argent: quand les «jeunes Sénégalais*

*étudiants* » *s'en mêlent*... Depuis cette date, le travail a porté uniquement sur les étudiants sénégalais vivant à Poitiers, une ville universitaire du Centre-Ouest de la France. Il s'agissait d'interroger le devenir de jeunes Sénégalais venus en France pour y poursuivre des études supérieures, confrontés à la question du retour au pays après obtention de leur diplôme, notamment lorsqu'ils avaient fait des « petits boulots » pendant leurs études et, ainsi, contribué, par les mandats qu'ils envoyaient à leurs parents ou leurs proches, à la survie économique de ces derniers. Une des hypothèses principales était que ces circonstances étaient susceptibles d'infléchir leur parcours et, même s'ils s'étaient décidés à rentrer au pays après leurs études, de les amener à viser une insertion professionnelle plus durable en France. C'est par la suite – notamment parce que ce travail m'a valu le deuxième prix du concours national de l'Observatoire de la vie étudiante en France en 2015 – que le consul général du Sénégal à Bordeaux m'a proposé d'élargir mes recherches à l'ensemble des Sénégalais de sa juridiction, soit la région Nouvelle-Aquitaine.

J'ai ainsi réalisé un travail de recherche par observations et entretiens en France comme au Sénégal. En France, je mène depuis 2013 un travail à caractère ethnographique (cf. BEAUD, 1996 ; BIZEUL, 1999) qui consiste à participer à la plupart des activités associatives des Sénégalais de la région, à m'investir dans la vie des associations (trésorier, chargé d'accueil des nouveaux, aide à la mise en œuvre de projets), à partager des moments de convivialité avec mes compatriotes (les vendredis et dimanches), à évoquer mes questions de recherche pendant ces moments, à susciter des débats contradictoires, à repérer des personnes dont les parcours singuliers me permettent d'augurer des entretiens approfondis pertinents avec elles, à mener ces entretiens. Suite à l'élargissement de la population d'enquête à la suite de la proposition du consul général du Sénégal à Bordeaux, j'ai réalisé un questionnaire détaillé dont la diffusion a été assurée par l'équipe consulaire.

J'ai réalisé à ce jour plus d'une trentaine d'entretiens approfondis en France avec des étudiants, hommes ou femmes, et des anciens étudiants qui travaillent désormais en France. J'ai cumulé plus de quatre années d'observation ethnographique. J'ai enfin récolté plus d'une centaine de réponses au questionnaire diffusé par le consulat du Sénégal. J'ai, par ailleurs, effectué un séjour au Sénégal, du 29 mars au 29 juin 2017, pour y poursuivre mon enquête auprès de compatriotes rentrés au pays après leurs études. Ce séjour m'a aussi permis d'élargir les pistes d'analyse possibles de ma recherche : comment rendre compte de la transformation d'une migration étudiante temporaire, limitée *a priori* à la durée des études, en une forme de migration de travail de longue durée, voire définitive ? Ce séjour m'a aussi permis d'acquérir une meilleure connaissance du contexte politique et institutionnel de la migration sénégalaise vers la France et de faire un point sur l'état des politiques ou dispositifs mis en place par l'État sénégalais et ses partenaires pour gérer les migrations. Au total, j'ai effectué lors de cette période quatorze entretiens enregistrés avec d'anciens étudiants qui sont retournés au pays, dont les profils sont variés, deux entretiens avec des opérateurs sénégalais de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII Sénégal), qui agissent dans le cadre du dispositif d'aide au retour et à la réinsertion de migrants, quatre entretiens non enregistrés – parce que les personnes interviewées ne le souhaitaient pas – avec des responsables politiques et scientifiques qui sont aujourd'hui les principaux gestionnaires de la politique migratoire sénégalaise.

## COMPRENDRE LES TRANSFERTS D'ARGENT DES ÉTUDIANTS

Les mandats envoyés par les étudiants sénégalais arrivés en France résultent, dans la plupart des cas observés, d'une succession d'événements dont les plus décisifs sont les suivants : avant son départ pour la France, l'étudiant vivait au Sénégal sous la tutelle de ses parents qui le soutenaient et le suivaient dans ses études. Pour des raisons diverses, il élabore son projet migratoire pour continuer ses études en France. Arrivé en France, cet étudiant est accueilli par des anciens, c'est-à-dire arrivés en France avant lui, et accompagné dans toutes ses activités quotidiennes. Il perd son statut de nouveau à partir du moment où il franchit la frontière symbolique que marque l'obtention d'un petit boulot. Grâce aux économies réalisées sur son salaire, il envoie ses premiers mandats à ses proches.

Il faut préciser que ce « jeune Sénégalais étudiant » qui envoie des mandats ne peut être soulagé qu'à partir du moment où il a envoyé son premier mandat. C'est en ce sens qu'on peut comprendre cette phrase de Sow, étudiant à Poitiers : *« Je me sens vraiment bien quand j'envoie de l'argent... c'est comme si y a un poids qui s'enlève. »* Cette phrase très parlante témoigne de la dimension libératrice de l'envoi d'un mandat, en ce qu'elle satisfait à une exigence de solidarité. Si envoyer de l'argent aux proches restés au pays, aux parents en particulier, soulage, c'est parce qu'il ne s'agit pas, en réalité, d'un simple geste de générosité mais d'une sorte de nécessité, liée à la socialisation antérieure de l'étudiant. Les comportements de ces jeunes sont contraints par des normes sociales coercitives (DURKHEIM, 1990) mais elles sont, en même temps, vécues comme normales et non comme pénibles. C'est ce qui constitue la difficulté véritable quand il s'agit de les appréhender. On peut même, lorsqu'on demande aux étudiants d'expliquer leur action, être tenté d'y voir des contradictions. Prenons l'exemple de l'extrait ci-après, tiré de l'entretien réalisé avec Saliou (« Sénégalais étudiant » en deuxième année de thèse de droit, en France depuis trois ans). Il revient sur les motifs des transferts :

*« Non, rien n'est obligatoire dans cette affaire. Mais y a des trucs, même s'ils ne sont pas écrits noir sur blanc, qui sont obligatoires. Ça dépend de comment on est éduqué... Mais chez nous, même à cinquante ans on peut rester chez son père. S'il a l'argent, il te prendra en charge parce qu'il sait que le jour où on aura un travail qui nous permet d'être indépendant, on va lui dire même malgré lui, même s'il était milliardaire, on va lui dire : garde tes milliards, c'est à moi de tout faire... Ceci parce que les parents ont fait quelque chose qu'on ne pourra pas faire pour eux... Même si tu dois fonder une famille ou trouver une femme et tout, tu auras en tête que tu fais cela pour ta mère même si elle n'en a pas besoin. On pense toujours de cette manière pour remercier nos parents... Après ils ont pris de l'âge, et c'est avant qu'ils ne meurent qu'il faut agir... »*

Saliou semble d'abord se contredire lorsqu'il avance, dans sa première phrase, que rien n'est obligatoire, pour revenir aussitôt et dire que c'est obligatoire. Et pourtant les deux phrases, loin d'être contradictoires, se complètent. *« Rien n'est obligatoire »* : il n'est, en effet, inscrit nulle part qu'un fils doit envoyer des mandats à ses parents. Toutefois, dès que l'on revient aux rapports sociaux, il apparaît qu'il y a des choses obligatoires même si l'obligation n'est pas écrite. Les contraintes qui fondent l'obligation résident dans des règles informelles, liées

à la coutume, aux traditions, et associées à des sanctions diffuses. La *socialisation* qui agit l'étudiant, relève de *l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi «formé», «modelé», «façonné», «fabriqué», «conditionné» – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – «apprend», «intérieurise», «incorpore», «intègre» – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement* (DARMON, 2007, p. 6). On comprend à partir de ce moment que les fils soient «prêts» à se comporter de manière adéquate, c'est-à-dire à jouer leur rôle social de fils<sup>1</sup>, du «bon fils», voire du «bon proche» dès qu'ils en ont «les moyens», financiers en l'occurrence. Cette attitude est renforcée par un sentiment diffus, le sentiment que, quoi qu'il fasse, l'enfant ne pourra jamais assez «remercier» ses parents pour tout ce qu'ils ont fait pour lui.

## RÉGLER UNE DETTE MORALE

La première chose que les parents ont faite pour leur enfant est de lui avoir donné la vie. Voilà qui semble banal, certes, mais qui sous-tend les comportements des fils vis-à-vis de leurs parents. Les fils peuvent avoir tout l'argent du monde, ils ne peuvent jamais devenir les parents biologiques et sociaux de leurs propres parents. Ceci est d'autant plus vrai qu'on retrouve cette pensée dans l'adage populaire au Sénégal: «*Budul woon bulletin de naissance do xam bulletin de salaire*», qui peut se traduire par: «*S'il n'y avait pas eu un bulletin de naissance, on ne parlerait pas aujourd'hui de bulletin de salaire*». Le bulletin de naissance symbolise l'enfance d'abord, cette période de neuf mois dans le ventre de sa mère, attestant de la parenté biologique; il symbolise ensuite une période de vulnérabilité et de dépendance, surmontée grâce aux parents, qui va de la naissance jusqu'à l'obtention du premier emploi, qui atteste du rôle social des parents. Ainsi le bulletin de salaire, qui symbolise l'indépendance, financière d'abord, du fils, est précédé d'un bulletin de «dépendance et de vulnérabilité». Cette situation se caractérise surtout par son irréversibilité. Le fils ne pourra jamais jouer le rôle social «remarquable» que les parents ont assuré au cours de son histoire.

La deuxième cause qui renforce le sentiment de dette du fils envers sa famille est ainsi résumée par les propos suivants d'Abou: «*Moi j'estime que ma famille a assez fait pour moi, je dois penser à eux aussi. Ils ont assez fait. Mon père par exemple a mobilisé tous ses moyens pour que je vienne étudier en France. Tout ce qu'on nous demande pour venir ici, c'est des millions. Je ne lui ai même pas rendu cet argent même s'il ne me demande pas...*»

Pour pouvoir venir en France, tout étudiant partant du Sénégal doit effectivement justifier des ressources financières à hauteur de 615 € par mois sur une période de dix mois minimum: cette somme correspond à 4 034 400 francs CFA au Sénégal! Quand l'étudiant n'est pas boursier, cette somme provient directement de la poche de ses parents. Si on fait «l'addition» du bulletin de naissance et de la prise en charge financière, «le don» ou «le service rendu» devient très lourd.

<sup>1</sup> Il faut ajouter que c'est une règle sociale genrée car les femmes ne sont pas nécessairement soumises à cette obligation. En ce qui concerne les femmes, cf. partie suivante.

Or, nous savons depuis M. Mauss qu'un contre-don ne peut suffire à éteindre la dette initiale, d'autant plus qu'il s'agit en l'occurrence, du rapport entre fils et parents. Il en résulte dès lors un lien social qui se réalise par les envois de mandats ponctuels des fils aux parents.

Un dernier élément qui participe à ces transferts tient au fait qu'attendre comporte un risque, car la mort peut surprendre à n'importe quel moment et ainsi empêcher la réalisation du «rêve» du fils. Durant cette enquête, j'ai observé plus de six cas d'étudiants qui ont perdu soit l'un soit les deux parents durant leur séjour en France. Pour ne pas avoir de remords face aux coups insaisissables du destin, l'étudiant préfère partager tant qu'il est encore temps. Ainsi peuvent être comprises les réactions claires et radicales que nous avons obtenues à la question de savoir si un jour ces jeunes migrants arrêteront leurs envois de mandats : ils ne pensent même pas à une telle éventualité.

Abou : *«Je ne vais jamais arrêter. Ça dépend de ce qui est dans ma poche. Si j'arrive à me prendre en charge et qu'il reste des sous, même s'il faut me priver de certaines de mes dépenses qui ne sont pas primordiales, je le ferai. Je n'arrêterai jamais...»*

Pierre : *«Cela ne m'avait jamais traversé la tête...»*

Oussou : *«Ça c'est... Si je le faisais, ce serait de l'ingratitude. Même si je n'avais que 200 euros, je peux envoyer les 100 euros...»*

Sow : *«Depuis 2012, j'envoie régulièrement... C'est donc devenu [en riant] quelque chose comme une pratique. Je ne peux pas revenir en arrière, mais si je n'envoyais pas, ils ne me le demanderaient pas.»*

Toutes ces réactions montrent bien qu'envoyer de l'argent constitue un impératif : Commencer ? Oui ! Mais arrêter ? Non ! Envoyer permet certes d'être connu et reconnu comme un «bon fils», un «bon proche» tout en étant étudiant, mais comporte en même temps des conséquences. Derrière cette pratique d'apparente générosité, de gratuité et de liberté se cache un cadre très strict de règles et de codes sociaux qui obligent à donner, à recevoir et à rendre. Il apparaît que les mêmes raisons, exactement, guident les comportements des migrants partis travailler en France. Une obligation qu'on peut aussi retrouver quand on s'intéresse aux envois de fonds des migrants-travailleurs (voir GAYE, 2008). Ce qui veut dire que dans un premier temps, si on parlait uniquement des comportements observés pour qualifier le migrant, à part le fait que l'un mène des études à côté – ce qu'on peut d'ailleurs trouver aussi chez les travailleurs puisque beaucoup, même après avoir arrêté les études les reprennent ou restent encore dans les études même s'ils sont travailleurs – il n'y aurait pas de grande différence. Ces deux types de migrations sont parfaitement imbriqués. Or, tel n'est souvent pas le cas quand on nous les présente. Il est plutôt d'usage de les séparer, voire de les opposer.

## **LES «SÉNÉGALAISES ÉTUDIANTES» ET LEURS CADEAUX**

Les rapports aux mandats envoyés par les «jeunes Sénégalais étudiants» diffèrent lorsque le critère du genre est pris en compte. Les socialisations différentes selon les sexes induisent des rapports différents aux pratiques sociales. De ce fait, les

pratiques des filles s'opposent à celles des garçons. Pour mieux comprendre cette différence, revenons sur ces propos de Fatou :

*«... Moi je n'aide personne pour le moment [en riant]. Non, mais sérieusement c'est vraiment mes parents qui m'aident. Là, quand je suis allée en vacances à la fin de l'année, je leur ai acheté des cadeaux tu vois ? Mais sinon à part ça franchement rien du tout. [...] Non je n'ai pas les moyens de les aider, moi. Ce n'est pas que je ne veux pas, mais je n'ai pas les moyens. Et même [...] non, mes parents n'accepteraient même pas que je leur envoie de l'argent parce que ce n'est pas mon rôle... »*

L'argument mis en avant par l'étudiante est d'abord l'absence de moyens : elle n'a pas d'argent à envoyer puisqu'elle ne travaille pas – avant d'envoyer de l'argent, il va de soi qu'il faut en gagner. Pourtant, bien qu'elle insiste à deux reprises sur l'absence de moyens financiers, la cause première expliquant qu'elle n'envoie pas de mandat n'est développée que dans la dernière phrase : *«... ce n'est pas mon rôle... »*. Dit autrement, elle n'a pas à le faire. S'il s'agissait uniquement d'une question de moyens, certaines de ses compatriotes-filles seraient concernées au même titre que les garçons, puisque certaines travaillent... La principale raison tient au fait que, socialement, elles sont considérées comme plus vulnérables que les garçons, ce qui fait qu'il serait peu voire pas prudent de les laisser courir un risque, quel qu'il soit, loin de leur famille. Tout doit être presque parfait pour ainsi dire lors de leur séjour à l'étranger. Rama, en France depuis trois ans, revenant sur les raisons de sa venue en France, nous dit :

*«J'avais la mention assez bien... Pour moi donc l'accès aux universités françaises était plus facile. En plus mon frère était là... Non, c'est surtout comparé à mon frère que je dis cela... Il faut toujours que le premier soit le malheureux dans ça... »*

Il s'est trouvé que le *«premier malheureux»* de la famille venu en France était *par hasard* le garçon de la famille. En continuant l'entretien sur la question des transferts, elle ajoute :

*«Je n'ai rien à donner, moi... Peut-être qu'ils vont accepter de petits cadeaux, c'est différent que quand tu donnes certains montants, ils ne vont pas accepter de toute façon... J'ai déjà envoyé à mes sœurs des cadeaux par exemple. J'achète des cadeaux et je les envoie, mais pas de l'argent... »*

Elles n'ont manifestement pas à envoyer de mandats, mais elles peuvent quand même faire des cadeaux. Il y a aussi des refus clairs des parents s'agissant des mandats des *«jeunes Sénégalaises étudiantes»*. D'abord, ce n'est pas le rôle d'une fille d'assumer une fonction sociale qui ne lui est pas assignée. Ensuite, et surtout, il y a plus de risques pour une fille d'entrer dans ce jeu du transfert que pour un garçon comme le dit Rama :

*«Parce qu'ils [les parents] savent que les filles sont plus sensibles... Je ne sais pas comment je pourrais le dire. Elles sont plus sensibles à la débauche. Nous courons plus de risques. Parce qu'aussi, ce n'est pas tout le monde, mais y'en a*

*qui vivent ici comme elles veulent. Donc les parents préfèrent que tu n'aies pas de besoins non satisfaits jusqu'à te livrer à certaines pratiques... Parce que la vie d'ici ce n'est pas facile. Si tu n'as pas de quoi manger ni boire et que Dieu me pardonne, les papis français là avec leurs voitures, te font quotidiennement des avances... »*

De toutes les filles interrogées par entretien, il n'y en a qu'une sur les huit qui envoie de l'argent, car elle se trouve dans une situation particulière. Elle envoie de l'argent à ses petits frères et sœurs, car ils ont perdu leur père et leur mère alors qu'elle se trouvait déjà en France. C'est ce qui fait d'elle « l'homme de la maison » :

*« Non mes petits frères et sœurs, ils sont seuls là-bas. Tu vois, y'a plus mon père, y'a plus ma mère. Maintenant c'est moi au fait... »*

Ce qui signifie que les filles peuvent aussi être concernées par les envois de mandats, mais seulement dans des situations particulières, dans certaines conditions, contrairement aux garçons qui sont appelés, encouragés, voire obligés à le faire.

## **LE PETIT BOULOT ET LES MANDATS D'ÉTUDIANTS**

Puisque l'étudiant prend au sérieux ses envois, il lui faut nécessairement des revenus. L'une des premières sources de revenus est l'argent qu'il reçoit venant de son pays d'origine (bourse, soutien familial). Ces revenus jouent cependant un rôle moindre à ses mandats d'étudiants. À part l'exemple d'un *nouveau* qui a effectué son premier transfert d'un montant de 50 euros pris de l'argent qu'il recevait de son pays, les principaux fonds transférés par l'étudiant lui viennent principalement de son job d'étudiant. Une autre voie serait possible, que nous ne prendrons pas en compte, qui conduirait l'étudiant à entrer dans des activités illicites. On le voit donc, le petit boulot joue un rôle notable dans cette forme de solidarité transnationale. Or, il n'est pas rare de voir le petit boulot d'étudiant décrit par son caractère provisoire, purement instrumental donc pour payer ses études (CARTRON, 2003). Les formes d'exercice d'un emploi d'étudiant peuvent être envisagées comme autant d'apprentissages du salariat certes (PINTO, 2014), mais aussi comme un moyen de réalisation d'une règle sociale basée sur la solidarité.

En général, les étudiants envoient des mandats tous les deux mois, dont les montants tournent autour de 100 à 200 euros. J'ai eu connaissance de ces sommes par les entretiens et observations réalisés, mais aussi par des fiches de transferts que certains étudiants m'ont autorisé à photocopier. Les envois de Sow se présentent par exemple comme suit :

*« [...] Parce que moi je n'envoie pas de grosses sommes d'argent. Très souvent, je vous le dis, je n'envoie pas de grosses sommes d'argent... Mais s'il s'agit de jours ordinaires comme des mois comme ça où vraiment il n'y a rien, je peux envoyer à hauteur de 170 euros ou bien 150 euros... »*

Il s'agit donc de sommes fixes, programmées régulièrement. Il ne s'agit pas, apparemment, de grosses sommes, tant que l'on considère le montant en euros. Mais

une fois convertis en francs CFA – 1 euro correspondant à 655 francs CFA –, ces envois constituent des sommes importantes pour leurs bénéficiaires. Comme l'a bien compris Abou, le différentiel monétaire doit être pris en compte :

*«Toi tu fais un bloc de 3 000 euros, 4 500 euros pendant les vacances, c'est des millions là-bas! Avec le taux de conversion et tout, le taux d'échange de la monnaie, ça ne te coûte rien d'envoyer un 100 euros là-bas qui fait beaucoup d'argent...»*

Le petit boulot permet ainsi de faire de grandes choses. Ajoutons enfin que des mandats beaucoup plus surprenants peuvent, dans certains cas, être transférés même s'ils n'étaient pas toujours prévus :

*«J'ai fait des envois de 100 euros qui vont jusqu'à 300 euros. Une fois j'ai même envoyé plus de 500 euros, plus de 1 000 euros. Parce que je pouvais, y'avait un besoin que je devais... c'est ça y'avait là-bas que je devais... c'est ça quoi, permettre, aider à combler.»* (Moussa, étudiant en France depuis cinq ans)

En somme, les différentes expériences de ces jeunes permettent de voir que même s'ils sont des étudiants (puisqu'ils ont tous les comportements d'un étudiant), ils sont aussi des Sénégalais. Ces différents rôles qu'ils jouent répondent à différentes contraintes sociales et économiques sans lesquelles il ne peut pas y avoir d'envois de mandats. Des contraintes qu'ils partagent en grande partie avec les autres migrants sénégalais, quel que soit le motif de leur déplacement.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Beaucoup de choses restent à dire, à expliquer, sur les migrations de travail comme d'études. Dans l'immédiat, il s'avère nécessaire d'entamer une mise en perspective sociologique. Des liens, des similarités entre les migrations de travail et migrations d'études apparaissent. Notre travail de recherche montre qu'un processus de transformation de la migration d'études en une migration de travail est déjà enclenché. La quasi-totalité des Sénégalais concernés par notre enquête – certains sont en France depuis 1975 – était venus pour des raisons d'études. Aujourd'hui, les uns travaillent, se sont mariés, ont fondé des familles ; les autres ont trouvé un travail qui les pousse à rester... Lors de mes entretiens, beaucoup d'interviewés m'ont dit que, à leur arrivée en France, ils pensaient rester quelques années, le temps de leurs études, et retourner au Sénégal. Mais ils ne peuvent dire exactement comment ils en sont venus à se fixer en France.

Il serait intéressant, en termes de mise en perspective, d'imaginer les résultats d'une autre enquête sur les mêmes populations réalisée dans dix, vingt ou trente ans. La pertinence d'une telle proposition ne peut être appréciée qu'au regard rétrospectif sur comment les migrations africaines en France se présentaient il y a vingt, trente ans ou plus. Parce que ces formes actuelles ou « abouties » de ces migrations en France ont connu des évolutions et ne sont certainement pas exemptes d'en connaître de nouvelles. Les travaux de Sayad (1999) sur les âges de l'immigration algérienne en France ou ceux de Tall sur l'histoire de

la migration sénégalaise en France (2008) sont, à cet égard, édifiants. Pour la migration sénégalaise vers la France, par exemple, on est passé d'une migration appelée « *ancienne migration* » ou « *ancienne vague* »<sup>2</sup> (composée principalement des tirailleurs sénégalais restés en Europe après les guerres mondiales) à un processus de fermeture des frontières françaises, qui a commencé dès 1974 avec la fin du recrutement de main-d'œuvre étrangère pour atteindre son comble en 1985 avec l'instauration d'un visa pour les ressortissants de nombreux pays africains.

Ces rappels incitent à remettre en cause une idée déjà contestée par Sayad (1999), parce qu'elle ne correspond pas à la réalité du phénomène migratoire : l'image d'une immigration de travail relativement inoffensive, qui ne perturbe aucun ordre pour assurer sa sauvegarde et sa perpétuation. Sayad parlait d' « *une image stéréotypée appliquée aux immigrés vus comme des saisonniers.* » A de même été construite une image stéréotypée de l'étudiant africain en France : homme ou une femme jeune venu(e) exclusivement pour ses études, qui bénéficie du soutien financier de son pays et appelé(e) à retourner chez lui/elle à la fin de ses études. Notre enquête nous incite à remettre cette représentation en question. Et à relever des éléments d'analyse importants. En effet, si nous reprenons l'idée d'une « *migration ordonnée* », au sens de Sayad, il est possible de pointer les traits communs de la migration actuelle des étudiants sénégalais en France avec des migrations plus anciennes. « La mission » pourrait correspondre aux études et la famille de l'étudiant jouerait le rôle de contrôle social. « La perte de contrôle » pourrait s'interpréter comme la conséquence de cette forme de solidarité transnationale qu'est le transfert d'argent. L'idée de la présence d'« une colonie algérienne en France » pourrait renvoyer à la fixation dans la longue durée ou même à l'installation définitive des étudiants en France.

Il reste toutefois difficile de parler fixation définitive. Sans doute seulement à partir du moment où le *jangi* (mot wolof qui signifie étudier) devient le prolongement, l'aboutissement voire le synonyme de *tukki* (voyager, émigrer). Si le processus continue, l'idée d'une « nouvelle migration silencieuse de travail », constituée par d'anciens étudiants, se révèle pertinente. L'élément clé qui semble intervenir dans ce processus, nous l'avons vu, est le transfert d'argent, possible lorsque l'étudiant travaille et lorsque son revenu d'appoint devient source de revenus permanente pour les proches au pays. Vue sous cet angle, la question de la composition ou recomposition de nouveaux âges de l'immigration sénégalaise en France devient pertinente. Ces propositions ne mettent certes pas un terme au débat et demanderont nécessairement des études plus poussées. La question n'en mérite pas moins d'être posée.

---

<sup>2</sup> Les conditions d'entrée « étaient plus faciles » : tout Sénégalais pouvait aller en France s'il disposait d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, des certificats de vaccination et d'une garantie de rapatriement de 1 500 FF.

## BIBLIOGRAPHIE

- BA Awa, 2008: «Les femmes mourides à New York. Une renégociation de l'identité musulmane en migration», in DIOP MOMAR Coumba (dir.): *Le Sénégal des migrations: mobilités, identité et société*, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, 389-408.
- BARRO Issa, 2005: *Les émigrés sénégalais en Italie. Émigrés et transfert d'argent: étude sur les opportunités de création de PME dans l'habitat et la construction. Rapport final*, République du Sénégal, ministère du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la Construction, janvier 2005.
- BEAUD Stéphane, 1996: «L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique», *Politix*, vol. 9, 35, 226-257.
- BOCQUIER Philippe, TRAORE SEYDOU Moussa, 2000: *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest. La croissance urbaine en panne*, Paris: L'Harmattan.
- BIZEUL Daniel, 1999: «Faire avec les déconvenues. Une enquête en milieu nomade», *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, 111-137, DOI: 10.3406/socco.1753.
- CARTRON Damien, 2003: «Le sociologue pris en sandwich! Retour sur une observation participante dans un fast-food», *Documentation française, Aubervilliers, France*, 59-64.
- DAFFÉ Gaye, 2008: «Le transfert d'argent des migrants sénégalais: entre espoir et risques de dépendance», in DIOP MOMAR Coumba (dir.): *Le Sénégal des migrations: mobilités, identité et société*, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, 105-132.
- DARMON Muriel, 2007: *La socialisation*, Paris: Armand Colin.
- DURKHEIM Émile, 1990: *Les règles de la méthode sociologique*, Paris: PUF.
- JAFFRELOT Christophe, LEQUESNE Christian (dir.), 2009: *L'Enjeu mondial. Les migrations*, Paris: Presses de Sciences Po-L'Express.
- MAUSS Marcel, 1923-1924: «Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques», *L'Année sociologique*.
- PINTO Vanessa, 2014: *À l'école du salariat. Les étudiants et leurs «petits boulots»*, Paris: Presses universitaires de France.
- REA Andrea, 2013: «Les nouvelles figures du travailleur immigré: fragmentation des statuts d'emploi et européanisation des migrations», *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29, n° 2, <http://remi.revues.org/6371>; DOI: 10.4000/Remi.6371.
- SAYAD Abdelmalek, 1999: *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Éditions du Seuil.
- SEMIN Jeanne, 2007: «L'argent, la famille, les amies: ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire», *Civilisations*, 56, 183-199.
- SEMIN Jeanne, 2009: «L'ethnologue dans les réseaux économiques des femmes migrantes: modes de présence simultanée entre la France et l'Afrique», *Revue européenne des migrations internationales* [en ligne], vol. 25, n° 3.
- TALL SERIGNE Mansour, 2008: «La migration internationale sénégalaise: des recrutements de main-d'œuvre aux pirogues», in DIOP MOMAR Coumba (dir.): *Le Sénégal des migrations: mobilités, identité et société*, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, 37-68.

## **REMERCIEMENTS**

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à la finalisation de ce présent article : mon directeur de thèse le professeur Henri Eckert (Université de Poitiers) dont la relecture a permis d'améliorer la première version de cet article, la professeure Yvonne Riaño (Université de Neuchâtel) pour ses multiples remarques et suggestions aux différents moments de la rédaction, le relecteur ou la relectrice anonyme externe, les éditeurs du numéro spécial, le consul général des Sénégalais de Bordeaux, le docteur Abdourahmane Koita pour sa disponibilité, son fort engagement dans cette recherche, toute la communauté sénégalaise de la juridiction de Bordeaux dont la collaboration m'a été d'un apport capital. Mes derniers remerciements vont à toutes ces institutions et groupes de recherche auxquels je suis lié : l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), la Fondation Université de Poitiers, le laboratoire GRESCO, l'école doctorale SORG pour le financement de mon séjour d'étude au Sénégal et le programme Parcours 2.

## **MIGRATING FOR STUDIES AND MIGRATING FOR WORK: TWO INSEPARABLE FACES OF THE SAME REALITY?**

*This work intends to revisit the issue of migrants' international remittances. However, it proposes to reconsider the issue through another perspective by studying foreign students' money transfers which are often underestimated or even ignored in those works. Thus, through sociological and ethnographic methods, interviews and observations, we will first of all show that such transfers do exist and meet socially identifiable standards. Then, we'll see how these transfers could gradually lead to changes in the nature of a temporary migration for studies to a long-term or final migration.*

**Keywords :** Migration, Money transfers, Study, Work, Fixation.

## **MIGRATION FÜRS STUDIUM, MIGRATION FÜR DIE ARBEIT, ZWEI UNTRENNBARE ASPEKTE EINER GLEICHEN REALITÄT?**

*Wir kommen auf die Frage der internationalen Geldüberweisungen zurück und schlagen eine Verlagerung des Fokus auf Transferleistungen von Studierenden vor, die in diesem Forschungsbereich oft unterschätzt oder sogar ignoriert werden. Anhand soziologischer und ethnographischer Methoden mit Interviews und Beobachtungen wird zunächst gezeigt, dass diese Transfers existieren und sozial identifizierbaren Normen entsprechen. Weiterhin wird beschrieben, wie sich diese Transfers nach und nach verändern und von einer temporären Studienmigration zu einer langfristigen oder dauerhaften Arbeitsmigration führen können.*

**Stichwörter:** Migration, Geldtransfer, Studium, Arbeit, Niederlassung.

